CONDITIONS “OFFRE INCONTOURNABLE”

L’action mentionnée est valable jusqu’au 31 mars 2018, n’est pas cumulable avec d’autres actions et est uniquement valable à l’achat d’une nouvelle Opel auprès d’un Concessionnaire Opel officiel.
L’offre représente une offre conjointe de Opel Belgium SA et ses Concessionnaires en Belgique et est TVA comprise. La liste actuelle des Concessionnaires est disponible sur www.opel.be, sélectionnez voitures particulières et vente.

REPRISE :
L’offre de reprise vous est proposée par le Concessionnaire Opel que vous avez sélectionné lors de la demande sur www.offreincontournable.be et pour la voiture dont vous avez fourni les données lors de cette demande.
L’offre de reprise est indicative et sous réserve de l’inspection de la voiture par le Concessionnaire Opel. L’offre de reprise définitive fait partie de l’offre complète pour l’achat d’une nouvelle Opel.

PRIME DE REPRISE :
La Prime de reprise est valable à la reprise d’un véhicule et est réservée aux clients particuliers. Cette offre n’est pas convertible en espèces. Le nom de l’acheteur du nouveau véhicule doit correspondre avec le nom du dernier propriétaire du véhicule repris.
Le véhicule repris doit être immatriculé au moment de la signature du contrat. Le montant de la Prime de reprise dépend de la nouvelle Opel que le client achète.